

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 10 Janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 10	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 8

DATE DE LA CONVOCAION : 06 Janvier 2025
--

L'an deux mil vingt cinq et le dix janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaiet présents :** Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

**Etaiet absents :** Pierre DURAND - Virginie BLUM - Olivier AIGLON (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

**Secrétaire de séance :** Yves BELTRAN

D/2025-16

**Objet de la délibération :** Tarifs de location de la salle Bryon pour l'année 2025

Madame la Maire rappelle que la Commission Vivre Ensemble, en réunion le 03 Janvier 2025, a souhaité fixer des tarifs de location de la salle Bryon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3,  
Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de prêt de la salle Bryon,

**ARRETE** comme suit les tarifs de location de la salle Bryon, à compter du 15 janvier 2025, ainsi que le montant de la caution :

	Associations (yzeronnaises et extérieures) Ecoles	Particuliers et entreprises (yzeronnais et extérieurs)
<b>En semaine</b>	<b>Prêt gratuit</b>	<b>30 €/jour</b>
<b>En weekend (Vendredi soir, samedi, dimanche)</b>	<b>Prêt gratuit</b>	<b>50 €/jour</b>
<b>Caution ménage</b>	50 €	50 €

Il est précisé que la commune peut, pour des actions/projets considérés d'intérêt général, accorder la gratuité.

Les chèques de caution sont à remettre au moment de la réservation.

Le prêt de la salle pour des obsèques sur la commune, est effectué à titre gratuit.

**DIT** que le prêt de la salle pour des obsèques sur la commune, est effectué à titre gratuit.

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 JAN. 2025

Publication ou notification du : 16 JAN. 2025

Publication site internet le : 16 JAN. 2025

Affichage liste des délibérations le : 14 JAN. 2025